

**PROCES-VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance N° 03 du 1<sup>er</sup> avril 2021**

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 13 représentés : 1

**Présents** : Mme STURTZER Myriam, M. SCHALCK Marc, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. CELKA Christophe, Mme SEIBERT Estelle, M. KLEINCLAUS Raphaël, Mme REYMANN Anne, M. GILGERT Christian, Mme MEHL Véronique, M. METTER Joseph, Mme GRUBER Roxana et M. SIMON Edmond

**Procuration** : M. LUCK Olivier à M. METTER Joseph

**Absent excusé** : Mme BUR Marie-Laure

**N° 2021-23 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 02 du 11 mars 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir : « *Création d'une 2<sup>ème</sup> tranche de lotissement à Neubourg* ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.**

**N° 2021-24 : Enquête Publique : Avis sur la demande d'autorisation environnementale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'extension de l'exploitation d'un élevage de volailles sur le ban communal d'OHLUNGEN, présenté par M. Frédéric OTT.

**N° 2021-25 : Acquisition d'un terrain à Neubourg**

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a informé les conseillers du projet de création d'une 2<sup>ème</sup> tranche de lotissement à Neubourg. Il restait encore à acquérir un terrain. Suite à l'accord de principe pour la vente donné par le propriétaire, le Maire propose d'acquérir cette parcelle appartenant à M. ACHENDRACHER Joseph.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- décide d'acquérir la parcelle n°104 de la section 32 d'une superficie de 16,93 ares, pour laquelle un accord de principe a déjà été donné par le propriétaire concerné : M. ACHENDRACHER Joseph pour la somme de :
  - 20% soit 1/5 en zone IAUB : **3,4 ares** au tarif de **1000,- € TTC** l'are soit **3 400,00 €**
  - 80% soit 4/5 en zone NF : **13,6 ares** au tarif de **50,- € TTC** l'are soit **680,00 €**
- Soit un total de            4 080,00 €**
- charge la Sté Civile Professionnelle « Vincent LOTZ et Claudine LOTZ » de l'établissement des actes de vente,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 2111 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

**N° 2021-26 : Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget primitif de l'exercice 2021. Il donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**555 300,00 €** en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement ;

**713 141,22 €** en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

**N° 2021-27 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021**

Par délibération du 11 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 8,63 %    TFPB : 7,78 %    TFPNB : 34,06 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 20,95 % (soit le taux communal de 2020 : 7,78 + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

- Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB ( 7,78+ 13,17%) soit 20,95 %,
- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :  
TFPB : 20,95 % et TFPNB : 34,06 %

**Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, et après en avoir délibéré :**

- prend acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 : 7,78 % + 13,17 %),
- décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et de les porter à : TFPB : 20,95 % et TFPNB : 34,06 %

	Taux 2020	Taux 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produit correspondant
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	7.78 %	<b>20.95 %</b>	1 028 000	215 366
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	34.06 %	<b>34.06 %</b>	52 400	17 847
			<b>TOTAL :</b>	<b>233 213</b>

#### **N° 2021-28 : Lotissement La Clairière Neubourg : Budget Annexe 2021 assujetti à la TVA**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget annexe Lotissement Neubourg de l'exercice 2021. Il donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve à l'unanimité le budget annexe Lotissement Neubourg de l'exercice 2021, avec :  
**923 648,24 €** en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement ;  
**715 386,24 €** en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

#### **N° 2021-29 : Parc locatif : Budget Annexe 2021 assujetti à la TVA**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers le budget annexe Parc locatif de l'exercice 2021. Il donne les différentes précisions et explique chapitre par chapitre et article par article les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve à l'unanimité le budget annexe Parc locatif de l'exercice 2021, avec :  
**16 000 €** en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement ;  
**600 000 €** en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

#### **N° 2021-30 : Création d'une 2<sup>ème</sup> tranche de lotissement à Neubourg**

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** de lancer la création d'une nouvelle tranche de lotissement à Neubourg d'environ 23 ares et de confier au bureau d'études BEREST à Illkirch en groupement avec PARENTHÈSE les missions suivantes :
  - Réalisation du dossier permis d'aménager pour un montant forfaitaire de 4 765,- € HT (non compris mission d'architecte)
  - Mission de maîtrise d'oeuvre complète pour la réalisation des travaux de voirie et de l'ensemble des réseaux (Missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR et OPC) pour un montant forfaitaire de 7480,- € HT correspondant à un taux de 6,8 % sur le montant des travaux estimés à l'avant projet de 110 000,- HT

- Mission de déclaration Code de l'Environnement : Montant forfaitaire de 4 560,- € HT (option en cas d'identification de zone humide)

- autorise Monsieur le Maire à donner son accord et à signer tout document y afférent.

Délibérations rendues exécutoires le 1<sup>er</sup> avril 2021

Transmises à la Sous-Préfecture le 06 avril 2021

Publiées le 06 avril 2021

Le Maire :

The image shows the official seal of the Mayor of Dauendorf-Neubourg, which is circular and contains the text "MAIRE DE DAUENDORF-NEUBOURG" and "BAS-RHIN". To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.